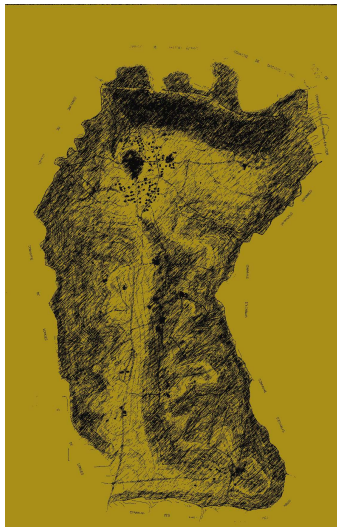




**Département du Rhône**  
**Commune de Trèves**



## Liste des emplacements réservés



Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
06			

## Liste des emplacements réservés

<b>Numéro</b>	<b>Désignation</b>	<b>Superficie</b>	<b>Bénéficiaire</b>
<b>R1</b>	cheminement piéton	109 m <sup>2</sup>	commune
<b>R2</b>	logements sociaux	144 m <sup>2</sup>	commune
<b>R3</b>	équipement scolaire	206 m <sup>2</sup>	commune
<b>R4</b>	entrée de ville	9 055 m <sup>2</sup>	commune
<b>R5</b>	station d'épuration	1 505 m <sup>2</sup>	commune
<b>R6</b>	station d'épuration	3 481 m <sup>2</sup>	commune
<b>total</b>		<b>19 470 m<sup>2</sup></b>	

<b>Numéro</b>	<b>Superficie / largeur</b>	<b>Désignation</b>	<b>Bénéficiaire</b>
<b>V1</b>	9 m (superficie : 434m <sup>2</sup> )	CD 502 : rectification de deux virages	commune
<b>V2</b>	8 m	chemin rural du PRE NEUF au COLOMBET : élargissement	commune
<b>V3</b>	6 m	chemin rural de la BOUCHARDIERE : élargissement du CD103 à la ferme de la Bouchardière	commune
<b>V4</b>	8 m	VC n°1 : élargissement entre A47 et la gare, côté nord	commune
<b>V5</b>	8 m	VC n°2 : élargissement du CD502 au chemin rural du pré neuf, sauf dans la traversée du bâti existant	commune
<b>V6</b>	8 m	VC n°3 : chemin de la Haute Dhuire : élargissement sur toute sa longueur	commune
<b>V7</b>	8 m	VC n°4 : élargissement depuis la VC n°2 jusqu'au hameau de la Dhuire	commune
<b>V8</b>	8 m	VC n°5 : élargissement du CD502 jusqu'à l'entrée du hameau de COLOMBET, y compris la rectification du virage	commune
<b>V9</b>	9 m	VC n°101 ou chemin du BRET, élargissement partiel	commune
<b>V10</b>	8 m	VC n°102 ou chemin des PIERRES BLANCHES, élargissement du CD 502 au CD 103	commune
<b>V11</b>	8 m	chemin du PRE NEUF : élargissement entre le CD502 et la VC n°2	commune
<b>V12</b>	6 m	chemin du GARON : élargissement du CD502 à la VC n°2, sauf dans la traversée du bâti existant	commune
<b>V13</b>	7 m	chemin de Malroche : élargissement du CD 502 à la VC 102 des Pierres Blanches	commune
<b>V14</b>	8 m	prolongement de la VC 102 des Pierres Blanches dit "chemin de Brunet" : élargissement dans la partie classée en U	commune
<b>V15</b>	8 m	voie de lotissement communal : élargissement entre le CD 502 et le CD 103	commune